

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 03 F2VRIER 2021**

Date de convocation

26 janvier 2021

Date de publication

12 février 2021

Le trois février deux mille-vingt-un à vingt heures trente, les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Bailleau-Armenonville, salle des associations, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MEYER, Président.

Étaient présents pour les communes

AUNEAU BLEURY SAINT-SYMPHORIEN	Mme DAUZATS Cécile, titulaire
BAILLEAU-ARMENONVILLE	M. MEYER Emmanuel, Mme CHATENET Christine, titulaires
CHAMPSERU	M. ROSSIGNOL Sylvain, M BUISSON Frédéric, titulaires
ECROSNES	Mme CAMUEL Annie, titulaire
GALLARDON	Mme GLAVIER Vanessa, Mme BROSSAIS Nathalie, titulaires
GAS	Mme FERRU Nathalie, Mme THOMAS Nathalie, titulaires
HOUX	M DELRIEUX Benoît, titulaire
YERMENONVILLE	M. DESTOUCHES Xavier, titulaire
YMERAY	Mme PITON Muguette, M GRIMAULT Guillaume, titulaires

Excusée représentée :

M ROBIN Frédéric, commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien donne pouvoir à Mme DAUZATS Cécile

Mme TORCHON Elodie, commune de Houx donne pouvoir à M DELRIEUX Benoît

Mme GILLE Martine, commune de Yermenonville donne pouvoir à M DESTOUCHES Xavier

A été nommé secrétaire : M DESTOUCHES Xavier

Nombre de délégués		
En exercice : 18	Votants : 14	Voix : 17

La majorité des membres en exercice étant présente, les délibérations du Conseil Syndical sont valables.

1. Approbation du précédent procès-verbal

M MEYER demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil syndical du 16 décembre 2020.

Aucun conseiller ne se manifeste.

M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical

APPROUVE	POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------------	-----------	------------	----------------

[Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.](#)

2. Ressources humaines

M MEYER rappelle aux Conseillers du SIVOS que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise pour avis préalable au comité technique.

Création de poste : Agent polyvalent

M MEYER informe les conseillers du SIVOS que depuis 2019 l'encadrement des ATSEM et des agents d'entretien est assuré provisoirement par un agent administratif.

Ceci a pour conséquence le manque de présence et de suivi des tâches des agents et de support technique indispensable, notamment :

- Organiser le travail de l'équipe, programmer les activités des services, coordonner les interventions et établir des plannings
- Le contrôle de la qualité du travail des agents et l'application des consignes
- La détection des difficultés rencontrées par les agents dans le cadre de l'exécution de leurs tâches
- L'accompagnement des agents au quotidien dans l'exécution de leurs tâches et mise en place d'un suivi si nécessaire

Les tâches de l'agent consisteraient à :

- Renforcer les équipes dans des moments spécifiques
- Remplacer les agents en cas d'absence
- Gérer les plannings des agents
- Evaluer les agents (entretien individuels)
- Agent de prévention : collecter l'information sur les problématiques des agents liées à des risques professionnels.

Cet agent serait recruté sur un temps plein.

L'annonce de vacance d'emploi a été publiée et le SIVOS a reçu des candidatures principalement avec le grade d'adjoint d'animation.



M MEYER demande aux Conseillers s'ils ont des remarques à formuler

M MEYER propose les mouvements suivants avec effet au 1^{er} mars 2021 :

FILIERE ANIMATION

Emploi	Poste supprimé	Poste créé
Adjoint animation		1 poste à temps complet

M MEYER demande aux Conseillers s'ils ont des remarques à formuler

Le conseil syndical, après en avoir délibéré

APPROUVE POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La création, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un poste d'Adjoint d'animation **à temps complet**, pour exercer les fonctions d'encadrement des ATSEM et des agents d'entretien des locaux sur l'ensemble des sites du SIVOS.



3 Election d'un membre du bureau

Par délibération n° 40/20 du 16 décembre 2020, le Comité syndical a élu Mme Vanessa GLAVIER en qualité de membre du Bureau du SIVOS.

Cet acte a retenu l'attention de la Préfecture avec les observations suivantes :

L'article L.2121-21 du CGCT dispose notamment que « le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote. (...) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Or s'agissant de l'élection des membres du bureau au Comité syndical mixte fermé, par renvoi de l'article L.5711-1 dudit code, l'article L.5211-1 du même code prévoit que : « les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre. ».

L'article L.2122-7 du CGCT prévoit ainsi que « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. »

Dès lors, le Président, les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau du Comité syndical sont élus au scrutin secret.

Pour la Préfecture, la délibération n° 40/20, faisant état d'un vote à main levée et non d'une élection à scrutin, apparaît illégale.

M MEYER proposera aux conseillers de reprendre l'élection à bulletin secret.

Le bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et de quatre membres, article 8 des statuts du SIVOS.

L'élection se déroulera au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Candidat(s) : Mme GLAVIER Vanessa

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mme GLAVIER Vanessa est élue membre du Bureau.



4 Le rapport d'orientation budgétaire

Monsieur MEYER rappellera aux membres du Conseil Syndical que dans les groupements de communes comprenant parmi leurs adhérents une commune de plus de 3.500 habitants, un débat d'orientations budgétaires doit être tenu dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif (article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus de la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Compte administratif 2020 prévisionnel

Les résultats estimés du compte administratif 2020 seraient les suivants:

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2020
Investissement	285 712,91	295 510,59	9 797,68
Fonctionnement	2 118 377,69	2 039 904,91	- 78 472,78
TOTAUX	2 404 090,60	2 335 415,50	-68 675,10

Les résultats prévisionnels globalisés seraient de:

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	111 631,06		9 797,68	121 428,74
Fonctionnement	259 735,03		-78 472,78	181 262,25
TOTAUX	371 366,09	0,00	-68 675,10	302 690,99

Ils seront définitivement connus quand les services de la Trésorerie auront adressé au SIVOS les résultats 2020.

L'année 2020 a surtout été marquée par la crise sanitaire qui a eu des conséquences sur les finances des collectivités territoriales.

Pour le SIVOS de Gallardon, les effets se sont surtout fait ressentir au niveau:

- Des achats de produits, matériels et équipements
- Des charges de personnel
- Les recettes de la restauration scolaire.



Les achats de produits, matériels et équipement pour:

- La désinfection dans le cadre du respect des protocoles sanitaires
- La protection sanitaire des agents et des élèves
- Le télétravail des agents administratifs

	DESIGNATION	ENTREPRISE	PRIX TTC
MATERIEL	POUBELLE	RAJA	1 242,48
	MATERIEL POUR ORGANISATION DES RESTAURANTS	POINT P	775,08
	VAPORISATEUR	JARDINERIE	117,00
	BALAI SUPPLEMENTAIRE	ADIS	124,83
	ECRAN PROTECTION	VAD COLLECTIVITE	774,00
	FRANGES ET GAZES	ADIS	394,48
	SIGNALISATION DES ECOLES	CASA PUB	2 977,20
TOTAL (1)			6 405,07
PRODUITS D'ENTRETIEN	PRODUITS D'ENTRETIEN	ADIS	2 693,76
	GEL HYDROALCOOLIQUE	ADIS	1 381,75
	SAVONS MAINS	ADIS	116,88
	STOCK DECEMBRE BUREAU	ADIS	598,86
	STOCK DECEMBRE MAT GAS	ADIS	157,21
	STOCK DECEMBRE MAT GALLARDON	ADIS	644,09
	STOCK DECEMBRE MAT PONT	ADIS	1 973,23
TOTAL (2)			7 565,78
EQUIPEMENT PERSONNEL	MASQUES	ADIS	5 908,11
	MASQUES TISSU	COUTURIERE	525,00
	IMPRIMANTES TELETRAVAIL	EUROMATIQUE	2 198,00
	GANTS ET VISIERES	AFSE	2 400,00
TOTAL (3)			11 031,11

TOTAL (1+2+3)	25001,96
----------------------	-----------------

Les charges de personnel

- Des effectifs plus importants
- Le recours aux heures supplémentaires et complémentaires du personnel déjà en place

	Personnel mobilisé	Salaires	Heures supplémentaires	Heures complémentaires
Permanents	21	-	3 262,01	3 971,47
CDD	23	17 163,05	-	-
TOTAUX		17 163,05	3 262,01	3 971,47
PERSONNEL - Coût COVID				24 396,53

Déficit de recette sur la restauration scolaire

2019		2020		Différence de réalisation	
Achats Repas	Recette Restauration	Achats Repas	Recette Restauration	Achats Repas	Recette Restauration
217 862,81	354 695,94	134 153,57	241 791,46	- 83 709,24	- 112 904,48
DEFICIT / EXCEDENT BUDGETAIRE				29 195,24	

Comparativement à l'année 2019, le SIVOS accuse un manque à gagner de près de 30 000 €.

En conclusion

Malgré le surcoût engendré par la crise sanitaire, le SIVOS n'a pas répercuté le coût du COVID sur les communes.



La situation financière du SIVOS de Gallardon: Analyse retrospective

(voir **annexes 3**: comptes administratifs de 2015 à 2020)

M MEYER précise que ce Comité syndical a été élu il y'a tout juste 8 mois.
Le vote du dernier budget s'est fait le 31 juillet 2020 dans des conditions assez particulières.

Même si certains élus, ici, étaient déjà délégués du SIVOS, il s'agit tout de même d'un nouveau mandat.
C'est pourquoi M MEYER précise que pour cet exercice budgétaire, il a tenu présenter aux conseillers la situation financière de notre Collectivité avant de proposer les orientations budgétaires pour 2021.

M MEYER précise qu'il ne pouvait pas remonter indéfiniment dans la temps, c'est pourquoi il a pris comme période de départ l'année 2015 jusqu'au résultat prévisionnel de 2020 pour la rétrospective financière du SIVOS.

L'objectif de cette rétrospective est bien évidemment de vous faire part de la situation financière du SIVOS sur ces 6 dernières années.

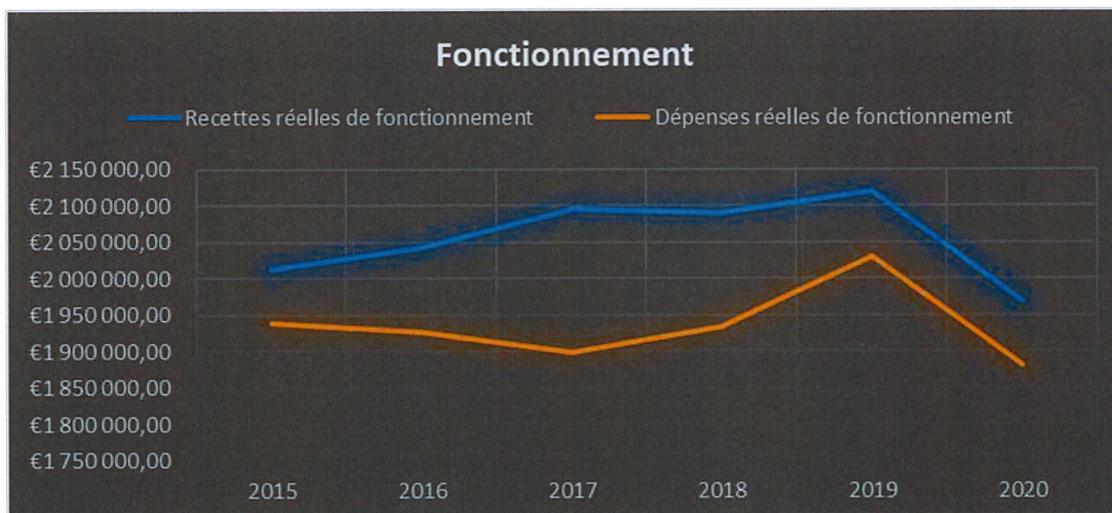
Ainsi, les conseillers pourront également mieux intégrer les orientations qui seront proposées pour l'exercice 2021.

M MEYER espère que les conseillers ont tous pris connaissance du document.

LE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	2 012 599,88 €	2 041 983,66 €	2 095 969,80 €	2 090 757,86 €	2 120 021,54 €	1 968 217,48 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 939 014,29 €	1 925 836,40 €	1 896 949,76 €	1 933 571,17 €	2 029 516,08 €	1 880 483,96 €

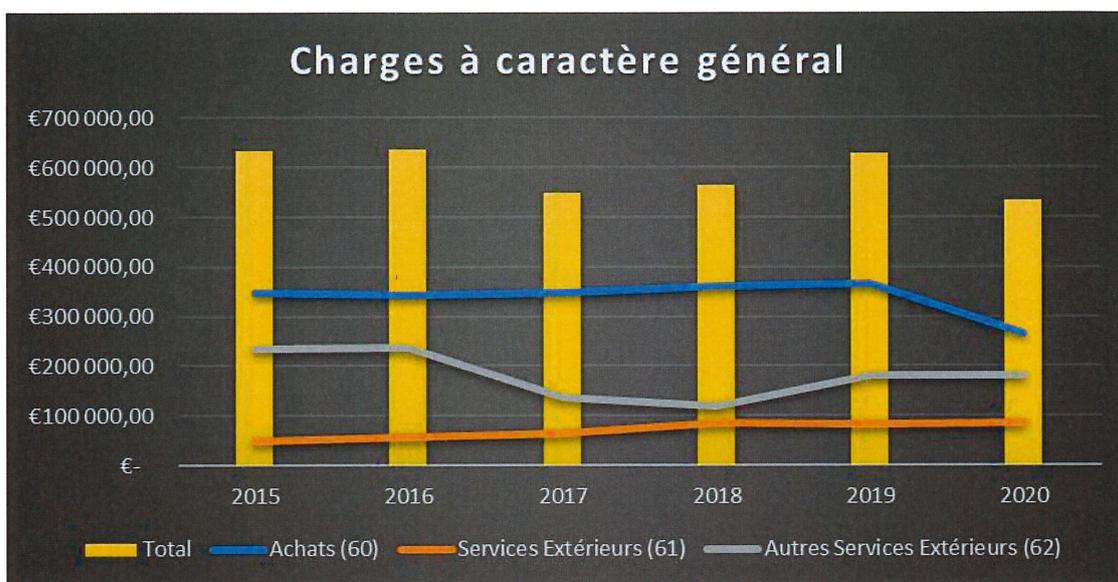


Les recettes de fonctionnement couvrent la totalité des dépenses de fonctionnement avec un écart qui, certes, tend à diminuer, mais reste relativement stable.



Les charges à caractère général

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Achats (60)	348 601,88 €	342 394,71 €	348 136,09 €	360 537,78 €	366 428,67 €	266 280,31 €
Services Extérieurs (61)	49 375,95 €	56 908,58 €	63 999,08 €	86 101,76 €	83 259,06 €	85 503,58 €
Autres Services Extérieurs (62)	234 674,88 €	236 617,57 €	136 487,45 €	117 846,43 €	179 507,05 €	180 754,01 €
Total	632 652,71 €	635 920,86 €	548 622,62 €	564 485,97 €	629 194,78 €	532 537,90 €



Les gros postes sur les dépenses de fonctionnement à caractère général portent:

❖ Pour les achats:

- Les repas pour la restauration scolaire.
- Les consommations d'énergie (électricité, granulés)

La baisse de 2020 est due aux 2 mois de confinement sans achat de repas.

❖ Pour les services extérieurs:

- Les entreprises prestataires de services
- L'entretien des bâtiments par des entreprises extérieures.
- La maintenance des équipements par les entreprises extérieures.
- Les assurances

A l'exception des assurances, les dépenses concernant ce poste comprennent essentiellement les interventions des entreprises pour l'entretien des bâtiments.

C'est un poste difficile à évaluer dans la mesure où les difficultés rencontrées dans l'entretien des bâtiments peuvent varier d'une année sur l'autre du simple au double, voire au triple.

❖ Pour les autres services extérieurs:

- Le coût des transports scolaires
- La téléphonie

Le coût des transports varie en fonction de l'envoi des factures par la Région.

Le coût des télécommunications a considérablement augmenté depuis 2019.

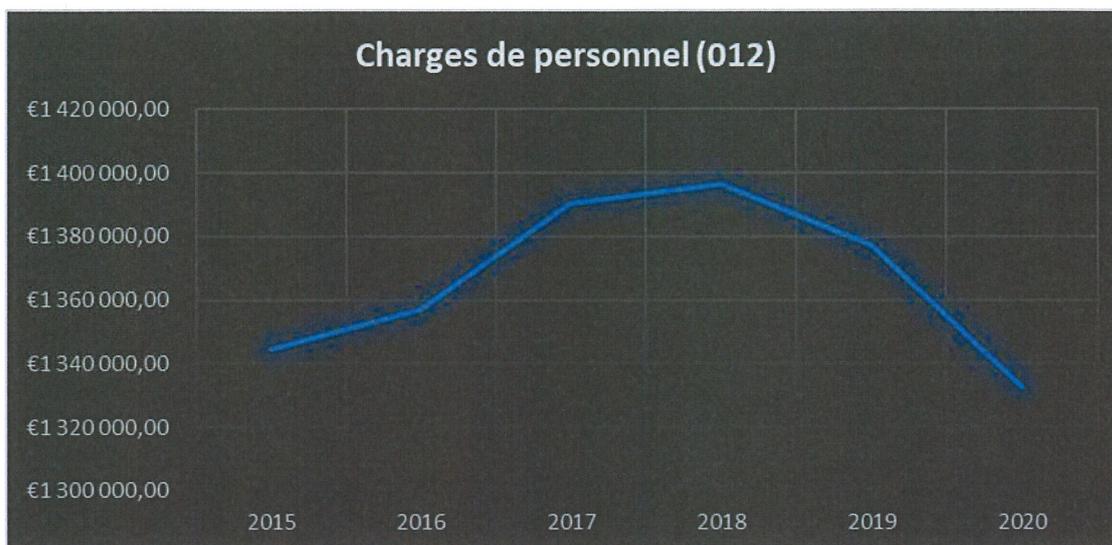
En effet, en plus de la téléphonie, tous les sites du SIVOS sont équipés de la connexion internet.

Il faut noter également que le SIVOS équipe tous les accompagnateurs de cars de téléphones portables.



Les charges de personnel

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel (012)	1 344 449,99 €	1 356 848,31 €	1 390 284,31 €	1 396 322,23 €	1 377 244,70 €	1 332 544,59 €



On observe une évolution à la baisse de la masse salariale amorcée à partir de 2019. En effet, le SIVOS a cessé d'avoir recours à des prestataires externes pour trouver de la main d'œuvre de remplacement grâce à la mécanique mise en place avec les responsables de services. Ces derniers sont amenés à effectuer les remplacements d'agents absents.

Les recettes de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Participation des Communes	1 605 583,34 €	1 617 071,46 €	1 679 897,83 €	1 661 380,14 €	1 665 986,64 €	1 628 981,23 €



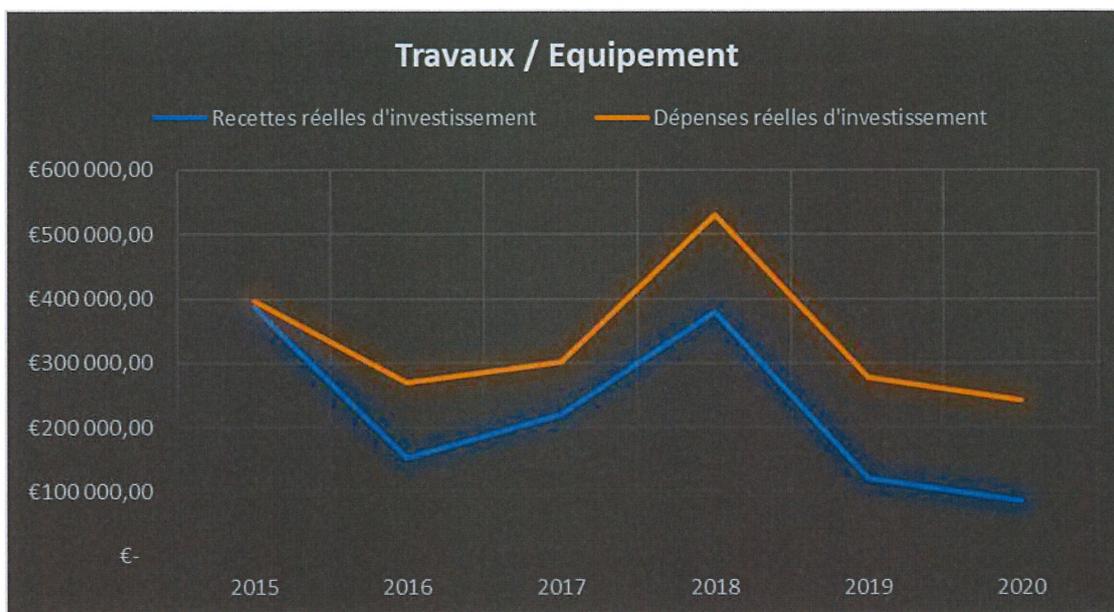
Les recettes de fonctionnement du SIVOS reposent principalement (80%) sur la participation des communes qui connaissent une baisse depuis 2018, après une forte augmentation en 2017. Une baisse qui s'est poursuivie en 2020.



L'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble

TRAVAUX / EQUIPEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles d'investissement	387 766,22 €	151 462,24 €	220 404,52 €	379 995,95 €	121 239,00 €	85 793,86 €
<i>dont subventions d'investissement</i>	<i>118 052,72 €</i>	<i>96 180,00 €</i>	<i>85 073,61 €</i>	<i>200 777,45 €</i>	<i>47 993,87 €</i>	<i>55 668,17 €</i>
Dépenses réelles d'investissement	397 248,59 €	270 516,70 €	301 799,34 €	529 299,32 €	278 558,90 €	241 022,13 €



Le SIVOS de Gallardon ne génère pas suffisamment de recettes d'investissement pour couvrir ses dépenses.

Le financement des investissements

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	397 248,59 €	270 516,70 €	301 799,34 €	529 299,32 €	278 558,90 €	241 022,13 €
Recettes réelles de fonctionnement	387 766,22 €	151 462,24 €	220 404,52 €	379 995,95 €	121 239,00 €	85 793,86 €
Taux de financement	98%	56%	73%	72%	44%	36%
<i>Dont Subventions</i>	<i>118 052,72 €</i> 30%	<i>96 180,00 €</i> 36%	<i>85 073,61 €</i> 28%	<i>200 777,45 €</i> 38%	<i>47 993,87 €</i> 17%	<i>55 668,17 €</i> 23%
<i>Dont FCTVA</i>	<i>19 713,50 €</i> 5%	<i>55 282,24 €</i> 20%	<i>31 762,91 €</i> 11%	<i>21 554,50 €</i> 4%	<i>73 245,13 €</i> 26%	<i>30 125,69 €</i> 12%
<i>Dont Emprunt</i>	<i>200 000,00 €</i> 50%	<i>- €</i> 0%	<i>103 568,00 €</i> 34%	<i>150 000,00 €</i> 28%	<i>- €</i> 0%	<i>- €</i> 0%

Les dépenses d'investissement portent essentiellement sur l'entretien du patrimoine.

Les travaux sur la période de 2015 à 2019 ont été axés sur la mise aux normes des locaux et leur sécurisation dans le cadre du PPMS.

En 2018, ce montant a considérablement évolué à la hausse avec la construction d'une chaufferie à l'école maternelle de Bleury-St Symphorien.

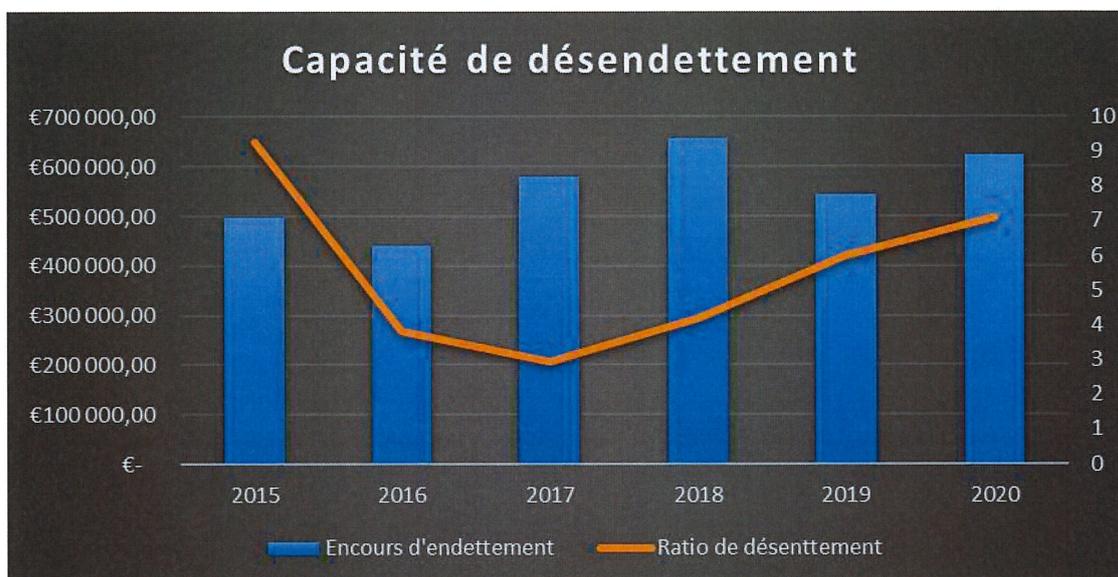


Les recettes d'investissement proviennent exclusivement:

- ❌ Des subventions: Elles dépendent du niveau d'investissement, plus on investit, plus on a de subventions.
- ❌ De l'emprunt: Constitue la ressource principale pour le financement des investissements.
- ❌ Du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA): Fonctionne également sur le même principe que les subventions, mais avec un décalage d'un an. En effet, le FCTVA est versé en N+1 suivant l'année des travaux sur laquelle il est calculé. Son impact sur le financement est plus ou moins considérable en fonction du niveau des investissements réalisés.
- ❌ De l'épargne brute: Il s'agit de l'excédent de fonctionnement.

L'endettement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours d'endettement	497 275,05 €	440 817,85 €	580 385,86 €	658 155,70 €	542 852,71 €	623 856,76 €
Ratio de désendettement	9	4	3	4	6	7
Emprunts nouveaux	200 000,00 €	- €	103 568,00 €	150 000,00 €	- €	- €



La Collectivité s'est légèrement désendettée en milieu de période pour retomber à un niveau moyen en 2020 (par rapport à 2015).

Le SIVOS a financé ses dépenses d'investissements en ayant recours à l'emprunt à hauteur de 26 % sur la période, le solde provenant de ressources propres et des subventions.

Il faut noter que le SIVOS maintient chaque année un niveau d'investissement élevé avec un endettement contenu et une bonne capacité de désendettement (solvabilité < 7 ans)

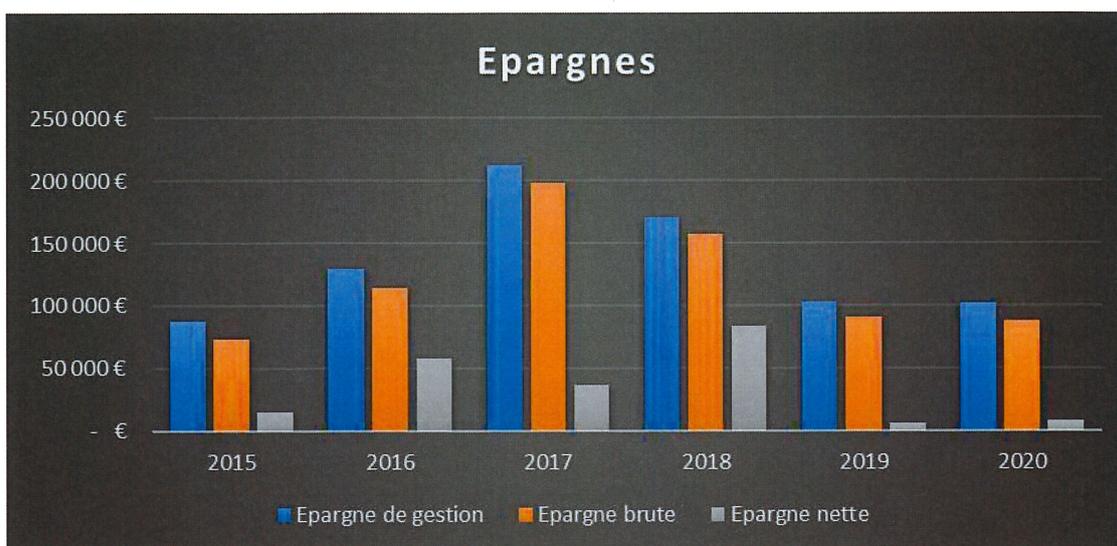
Le SIVOS a financé ses dépenses d'investissements en ayant recours à l'emprunt à hauteur de 26 % sur la période, le solde provenant de ressources propres et de subventions.

Il faut noter que le SIVOS maintient chaque année un niveau d'investissement élevé avec un endettement contenu et une bonne capacité de désendettement (solvabilité < 7 ans)



Evolution de l'épargne du SIVOS de Gallardon

EPARGNES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion	87 701 €	129 741 €	212 265 €	170 406 €	102 974 €	102 241 €
<i>Taux d'épargne de gestion</i>	4%	6%	10%	8%	5%	5%
Epargne brute	73 586 €	114 728 €	198 214 €	157 187 €	90 505 €	87 734 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	4%	6%	9%	8%	4%	4%
Epargne nette	14 820 €	58 270 €	36 522 €	83 290 €	6 044 €	8 045 €
<i>Taux d'épargne nette</i>	1%	3%	2%	4%	0%	0%



On note que le SIVOS dégage toujours un excédents sur le fonctionnement (épargne brute). Et avec une épargne nette positive, la Collectivité garantit sa solvabilité et maintien ainsi sa capacité à faire face à ses dettes exigibles.

Pour résumer, globalement la situation financière du SIVOS est structurée comme suit:

- ❌ Le financement du fonctionnement du SIVOS de Gallardon repose à 80% sur la participation des communes
- ❌ L'excédent des recettes de fonctionnement permet de faire face au remboursement de la dette, ce qui maintien la solvabilité de la Collectivité.
- ❌ Le financement des investissements se fait principalement avec l'emprunt
- ❌ Le SIVOS de Gallardon ne génère des recettes d'investissement en matière de subvention que lorsqu'il investi.
- ❌ La Collectivité affiche une capacité d'autofinancement assez faible qui ne permet pas le financement des investissements sur fonds propres, d'où la nécessité du recours à l'emprunt pour financer l'investissement.

En conclusion, jusqu'à fin 2020, le SIVOS de Gallardon affiche une situation financière stable qui s'explique par:

- ❌ Une solvabilité de la Collectivité qui demeure stable (taux d'endettement et capacité de désendettement).
- ❌ Une dynamique d'investissement qui génère beaucoup de subventions à hauteur de 32% des dépenses (représentent 44% des recettes d'investissement)
- ❌ Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Il faut cependant rester vigilant et poursuivre les efforts de gestion pour maintenir la situation financière de la Collectivité stable.

M MEYER demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette partie



Mme CAMUEL exprime son inquiétude quant à la capacité de la Collectivité à face aux situations imprévues. Elle précise en effet que le déficit de fonctionnement de l'exercice 2019 était déjà dû à un événement imprévu, le déficit de 2020 également.

Il faudrait peut être mieux réfléchir à la question pour éviter de se faire surprendre à chaque fois.

Sur autorisation du Président, le DGS précise que nous travaillons sur 3 leviers:

- Sur la masse salariale: le remplacement systématique des agents absents par les responsables de services. Cette manoeuvre permet de ne pas recourir en première intention au recrutement pour effectuer des remplacements. C'est ce qui se fait déjà pour la restauration scolaire et la surveillance cour. Et c'est dans cette perspective que s'inscrit l'embauche d'un Coordinateur pour les ATSEMS et Agents d'entretien.
- L'intervention de prestataires externes: M MEYER souhaite plus valoriser le service technique en leur confiant des petits travaux pour lesquels le SIVOS fait intervenir des prestataires externes. C'est pourquoi, cette année les agents techniques seront formés pour acquérir les habilitations nécessaires.
- La mise en concurrence systématique: L'objectif assigné au service achat cette année est de faire baisser certains postes de dépenses qui le permettent par la mise en concurrence systématique.

Mme FERRU intervient pour dire qu'il aurait fallu dès le vote du budget 2020, intégrer l'impact du COVID dans la participation des communes.

Au lieu de ça, on a plutôt privilégié de la baisser.

Ce qui est dommage.

M MEYER précise que les communes ont également souffert financièrement du COVID.

Il était tout à fait normal de ne pas leurs en demander d'avantage.



Les orientations budgétaires pour 2021

M MEYER informe les conseillers que les propositions qui seront faites pour l'exercice 2021 s'inscrivent dans la logique de l'objet du syndicat:

-  Le fonctionnement des services dans un contexte de crise sanitaire
-  L'entretien des bâtiments
-  La Modernisation des équipements aussi bien pour les écoles que pour les agents.
-  En veillant à ne pas dégrader la situation d'endettement de la Collectivité.

Sur le fonctionnement:

Si les conséquences du COVID n'ont pas été répercutées sur les communes en 2020, la continuité de la crise sanitaire impacte considérablement les dépenses de la Collectivité.

Ainsi, le budget 2021 sera établi de façon à mutualiser le coût avec les communes.

Pour l'investissement:

M MEYER informe les conseillers qu'il proposera au budget d'investissement les travaux pour lesquels le SIVOS a déjà reçu une notification d'attribution de subventions.

M MEYER précise qu'il compte également proposer en investissement la toiture de l'école maternelle de Pont-sous-Gallardon, pour laquelle une partie des travaux a été faite en 2020, et qu'il nous faut finir. Ces travaux génèreraient environ 60 000 € de subventions supplémentaires.

Et il y'a le coût du télétravail qui sera répercuté sur les dépenses de cet exercice.

Et enfin, il y'a l'équipement accordé aux écoles maternelle dans le cadre de la subvention annuelle habituelle (gelée l'année dernière)

Il faut noter que le SIVOS ne pourra pas auto financer ces travaux. Il faudra certainement contracter un emprunt pour réaliser ces investissements.

M MEYER invite les conseillers à voir en détails les principaux éléments qui sont susceptibles d'impacter le budget pour l'exercice 2021.



LE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général

- ❖ Les achats: Il y aura une augmentation sur l'année 2021 par rapport à 2020 (pas d'effet confinement).
- ❖ Les services extérieurs: Ce poste évolue surtout en fonction de l'état des bâtiments et des matériels et de l'importance des interventions des entreprises externes – **Il est prévu de diminuer progressivement les interventions des prestataires externes en confidant plus de travaux aux agents techniques. Ces derniers seront en formation dès cette année pour acquérir les habilitations nécessaires.**
- ❖ Les autres services extérieurs: Ce poste devra connaître une baisse avec le transfert du ménage quotidien au personnel (diminution d'environ 20 000€)

Evolution de la masse salariale:

Augmentation du SMIC:

❖	Au 1 ^{er} /01/2020	10,15 € de l'heure
❖	Au 1 ^{er} /01/2021 +0.99 %	10,25 € de l'heure

Correspond au reclassement des agents.

Evolution des charges sociales:

Cotisation Accident du travail taux patronal passe de **1,73 % à 1,99 %**

Indemnités de fin de contrat (10%)

M MEYER informe les conseillers que le **décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique**, afin de déterminer les modalités d'attribution et de calcul de l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique **est paru au Journal Officiel le 25 octobre 2020**.

Le décret précise que

- Le montant de l'indemnité de fin de contrat est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent au titre de son contrat et, le cas échéant, de ses renouvellements.
- L'indemnité est versée au plus tard un mois après le terme du contrat.

En résumé, le SIVOS va être impacté financièrement concernant les remplacements quotidiens qui sont effectués toutes les semaines à partir de 1 jour.

Fin de contrat du prestataire externe pour le ménage des sites de Pont et Gas.

M MEYER affirme à nouveau sa volonté de promouvoir les compétences en interne et offrir la possibilité aux agents d'évoluer au sein du syndicat.

C'est la raison pour laquelle il a arrêté l'entretien quotidien des écoles maternelles par une entreprise externe pour donner des heures aux agents.

Cette opération va impacter la masse salariale d'environ 20 000 €.

Tous ces points entraîneront une hausse de la masse salariale en 2021.



L'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Continuer l'entretien du patrimoine/bâtiments vieillissants

Il faudra prévoir pour 2021 les travaux nécessaires au maintien en bon état des équipements, notamment:

-  La réfection du bitume dans la cour de l'école maternelle de Bleury-St Symphorien
-  L'achèvement des travaux sur la toiture de l'école maternelle de Pont-sous-Gallardon
-  Maintien également d'une provision des travaux imprévus.

Projet de construction d'un bâtiment administratif

Comme annoncé lors du conseil syndical du 16 décembre 2020, M MEYER informe les conseillers que dans la perspective de la construction d'un bâtiment administratif en 2022, des études seront menées cette année pour évaluer la faisabilité du projet.

La décision de se lancer sur ce projet sera prise une fois que toutes les données seront connues.

Equipements

Les agents des bureaux ont été placés en télétravail conformément aux recommandations de l'Etat. L'achat des équipements correspondants sera inscrit au budget 2021.

Une provision est également à prévoir pour:

-  Les restes à réaliser de 2020
-  La subvention accordée aux écoles maternelles pour le gros équipement.
-  Du matériel pour le service technique.
 - Le renouvellement de l'équipement des restaurants scolaires devient une priorité: L'âge des matériels est de 15 ans, les pannes sont régulières

Autres investissements

Des crédits sont à prévoir pour:

-  L'actualisation du site internet pour les inscriptions en ligne.
-  La sécurisation du serveur à distance
-  Le renouvellement de la licence de notre éditeur de logiciel

Estimation prévisionnelle des dépenses (Annexe 4)

Dette: (Annexe 5)

L'emprunt n° 26 souscrit pour l'aménagement des combles à l'école maternelle de Gas a été entièrement remboursé en 2020.

Il y'aura donc une baisse des annuités de la dette pour 2021.



Les recettes d'investissement

Subventions déjà acquises

M MEYER annonce les conseillers que le SIVOS a reçu courant 2020, des notifications d'attribution de subventions par rapport à certains travaux qui avaient été programmés et non réalisés en 2020.

Ci-après le tableau des subventions et des travaux correspondants:

	Montant HT des travaux	Montant TTC des travaux	ENTREPRISE	DETR	FDI	Auto-financement
GALLARDON ECOLE MATERNELLE						
REPLACEMENT SOL PVC + DEMONTAGE SANITAIRES	1 731,90	2 078,28	GB PEINTURE GRIECO	4 956,69	4 956,69	9 913,39
REFECTION ECLAIRAGE + TRAVAUX ELEC	3 660,00	4 392,00	ERELEC			
REFECTION TOITURE TERRASSE	7 752,29	9 302,75	SABE			
RESTAURANT SCOLAIRE ELEMENTAIRE GALLARDON						
REPLACEMENT FENETRE CARREE + VOLET ROULANT	3378,12	4 053,74	CHARTRES MIROITERIE			
TOTAL	16 522,31	19 826,77				
AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN ECOLE MATERNELLE						
REFECTION ET HABILLAGE CLOTURE ET PISTE VELO	15 440,00	18 528,00	MAIN VERTE	20 305,26	20 305,26	40 610,52
REFECTION TOITURE TERRASSE	6 387,70	7 665,24	SABE			
REFECTION BITUME COUR	45 856,51	55 027,81	EIFFAGE			
TOTAL	67 684,21	81 221,05				
GAS ECOLE MATERNELLE						
REAMENAGEMENT AIRE DE JEUX	5 070,00	6 084,00	KOMPAN		5 343,66	16 030,99
REAMENAGEMENT CLOTURE	2 798,00	3 357,60	MAIN VERTE			
REPLACEMENT FENETRE VESTIAIRE	3 132,20	3 758,64	CHARTRES MIROITERIE			
INSTALLATION DE VOLETS ROULANTS RESTAURANT SCOL	6 812,01	8 174,41	REPAR'STORES			
TOTAL	17 812,21	21 374,65				
PONT SOUS GALLARDON RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE						
MISE EN PLACE SAS ENTREE	4 514,00	5 416,80	CHARTRES MIROITERIE		2 888,43	8 665,30
REPLACEMENT VOLETS ROULANTS	5 114,11	6 136,93	CHARTRES MIROITERIE			
TOTAL	9 628,11	11 553,73				
ECROSNES RESTAURANT SCOLAIRE ELEMENTAIRE						
MISE EN PLACE VOLET ROULANTS	6 789,80	7 468,78	REPAR'STORES		2 036,94	5 431,84
TOTAL	6 789,80	7 468,78				
TOTAL GENERAL	118 436,64	141 444,98		25 261,96	35 530,99	80 652,03



Demande de subvention au titre du FDI et de la DETR

M MEYER propose aux conseillers du SIVOS de solliciter les subventions au titre du FDI et de la DETR pour les autres travaux qui seraient éventuellement réalisés en 2021 selon le plan de financement figurant ci-dessous:

DEMANDE SUBVENTIONS FDI ET DETR 2021 SUR AUTRES TRAVAUX PROPOSES AU BUDGET 2021				Plan de financement		
	Montant HT des travaux	Montant TTC des travaux	ENTREPRISE	DETR	FDI	Auto-financement
PONT SOUS GALLARDON ECOLE MATERNELLE						
REFECTION TOITURE	3 277,61	3 933,13	LA GALLARDONNAISE	29 458,00	29 458,00	58 917,13
REFECTION ECLAIRAGE	18 250,00	21 900,00	BGE			
REFECTION FAUX-PLAFONDS	76 666,67	92 000,00	MC2A			
TOTAL	98 194,28	117 833,13				

L'emprunt

Les dépenses d'investissement 2021 ne pourront pas être autofinancés. Il conviendra de prévoir un emprunt.

Estimation prévisionnelle du budget d'investissement 2021:

Dépenses obligatoires		MONTANTS	Recettes obligatoires		MONTANTS
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		74 711,00	SUBVENTIONS :		119 734,51
TRAVAUX		391 914,06	<i>FDI</i>	54 732,74	
EQUIPEMENT :		45 100,00	<i>DETR</i>	65 001,77	
<i>BUREAUTIQUE / INFORMATIQUE</i>	22 000,00		EMPRUNT		200 000,00
<i>MOBILIER</i>	5 000,00		FCTVA		21 454,95
<i>AUTRES EQUIPEMENTS</i>	18 100,00		AMORTISSEMENT		208 855,73
EMPRUNTS (capital) 1641		68 991,89	RAR		0,00
DEPENSES IMPREVUES		20 000,00	<i>FDI</i>	0,00	
AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS (040)		64 101,98	<i>DETR</i>	0,00	
RAR		6 655,00	EXCEDENT (R001)		121 428,74
DEFICIT (D001)		0,00	EXCEDENT FONCT. CAPITALISE (1068)		0,00
TOTAL		671 473,93	TOTAL		671 473,93

M MEYER demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette partie



Mme CAMUEL exprime son inquiétude sur le montant de l'emprunt qui est proposé.

Elle précise que chaque emprunt doit être fléché sur un projet.

Enfin, elle conseille d'utiliser les chapitres 020 et 023 pour se constituer une provision afin de se protéger d'un mauvais résultat sur le prochain exercice.

M MEYER répond que l'emprunt sera effectivement adossé à un ou des projets bien spécifiques.

Mme DAUZATS demande s'il serait possible de reporter le projet du bâtiment administratif au vu de la situation inquiétante des finances du syndicat.

M MEYER répond que cette année, il s'agit juste de réaliser des études qui permettront d'évaluer la faisabilité du projet.

Les délégués de la commune de Gallardon annoncent qu'elles ont soumis la note de synthèse à l'Adjoint de la commune chargé des finances.

Elles souhaiteraient lire la déclaration des élus de Gallardon sur le rapport qui leur a été présenté.

M MEYER autorise la lecture et demande d'envoyer également la déclaration par mail au DGS afin qu'elle soit intégrée au compte-rendu avec les réponses.

Mme GLAVIER prend la parole.



Déclaration des élus de GALLARDON relative au RAPPORT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 du SIVOS :

En préambule il est rappelé que :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) édicte que :

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat. Ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 hbts et plus et donc au SIVOS.

Les éléments adressés par le SIVOS aux représentants élus des communes siégeant au SIVOS apportent de notre part les remarques suivantes qui devront être portées au procès-verbal de compte-rendu de la présente réunion.

1 - premièrement des remarques sur la forme :

- ❖ Le rapport ne répond pas aux exigences de l'article L.2312-1 précité, et ce pour les raisons suivantes :
 - Absence d'éléments sur les engagements pluriannuels envisagés alors qu'il est projeté la réalisation d'un nouveau siège. Les investissements sont simplement envisagés sur l'exercice 2021. Aucune esquisse d'un plan pluri annuel d'investissement alors que le SIVOS dispose d'un patrimoine immobilier étant donné sa vocation.
 - La même remarque vaut pour les dépenses de fonctionnement.
 - La présentation de la structure et de la gestion de la dette est complètement omise, il n'est fait référence qu'au remboursement intégral d'un emprunt en 2021.
 - Il manque des éléments de présentation de la situation économique et financière globale et de ses impacts sur les budgets des collectivités locales et de leurs établissements publics.
- ❖ L'envoi de ce rapport et la mise à l'ordre du jour du débat début février est précipité alors que le compte administratif n'est pas encore connu dans sa version définitive et qu'il doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget. Il semblerait plus judicieux de présenter au cours d'une même séance le compte administratif et le rapport d'orientations budgétaires afin de permettre un débat éclairé et complet.
- ⇒ En conclusion sur la forme, il s'agit là d'une simple photographie de la situation antérieure et un vague aperçu du budget 2021, mais sans aucune analyse ni prospective.

2 – deuxièmement des remarques sur le fond :

Une situation présentée comme stable et satisfaisante mais qui en fait est en trompe l'oeil et masque une tendance préoccupante.

A l'appui de cette analyse il convient de relever les éléments suivants :

- ❖ Un **déficit de la section de fonctionnement pour la seconde année consécutive** et les explications données en page 3, à savoir les dépenses liées au COVID 19 sont limitées car environ + 50 000,00 € de dépenses (Achats de produits - personnel), alors qu'en page 7 il est indiqué que les achats ont baissé de l'ordre de 100 000 € du fait de 2 mois de confinement.
- ❖ Une différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement beaucoup trop faible.
- ❖ Des recettes de fonctionnement constituées en très grande partie par la participation des communes, lesquelles seraient donc appelées financièrement pour faire face aux dérives ressortant du rapport communiqué, et Gallardon sans aucun doute en tout premier lieu ce qui ne peut être satisfaisant pour la Commune de Gallardon qui marque ici sa désapprobation ferme.
- ❖ Une épargne nette qui est nulle, doit se poser alors sérieusement la question de savoir comment dans ces conditions projeter l'idée d'un nouveau siège.
- ❖ Un ratio de désendettement de 7 années présenté comme satisfaisant alors qu'on s'approche très clairement d'une valeur d'alerte.
- ⇒ En conclusion sur le fond, il n'y a donc aucune réelle orientation budgétaire si ce n'est de laisser entrevoir une future crise financière et/ou une augmentation inquiétante de la participation des communes. Pour la Commune de Gallardon, il faut conserver une priorité de services de qualité à apporter aux enfants et aux parents mais il faut changer complètement de cap pour la gestion financière de cette structure, à commencer dans l'immédiat par l'abandon d'un nouveau siège sous la forme projetée en l'état. Sur ce point il convient de faire une analyse prospective notamment sur le patrimoine immobilier et les investissements à conduire dans le cadre d'une démarche pluri annuelle ; et d'adopter au plus vite une autre gestion du fonctionnement que celle présentée ici qui consiste à additionner les dépenses et à faire appel aux communes membres.



Réponse aux élus de Gallardon

Les remarques sur la forme

Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire n'obéit à aucune règle de forme, le contenu du débat est libre.

Toutefois, l'exécutif doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice évoquant, lorsqu'il en existe, les engagements pluriannuels envisagés.

La loi MAPTAM du 27 janvier a ajouté les évolutions et les caractéristiques de l'endettement, et la loi NOTRe du 7 août 2015, l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Sur la programmation pluriannuelle

Pour information, le SIVOS dispose d'un patrimoine immobilier sur lequel sont réalisés chaque année des travaux d'entretien.

Tous les ans, le service technique réalise un audit du patrimoine et fait un inventaire des besoins en travaux.

Il s'agit généralement de travaux à réaliser à court terme.

S'agissant du projet de construction d'un bâtiment administratif, M MEYER, l'a dit, l'objectif cette année est d'abord de réaliser des études de faisabilité.

Pour bâtir une prospective financière et concevoir une programmation pluriannuelle, il faut disposer d'informations fiables permettant d'évaluer les coûts des projets.

M MEYER pense qu'à ce stade, il semble prématuré de mettre en place un PPI avec des AP/CP

Par ailleurs, ce conseil syndical n'a que 8 mois d'exercice avec un nouveau Président.

M MEYER prendra le temps avant de faire des propositions aux délégués du SIVOS sur des projets à moyen ou long terme.

Sur la dette, l'information est donnée sur :

- ❌ La solvabilité de la Collectivité, l'épargne nette. Même avec un niveau faible, elle reste supérieure à 0 sur l'ensemble de la période de référence et traduit la capacité du syndicat à faire face à ses dettes exigibles.
- ❌ La capacité de désendettement est de 7 ans. M MEYER admet que c'est limite. C'est pourquoi il a précisé qu'il allait rester vigilant sur la gestion pour ne pas dégrader la situation financière du SIVOS.
- ❌ Pour rappel, un tableau détaillé est fourni en annexe 5 avec l'ensemble des engagements de la Collectivité sur plusieurs années.

Sur la présentation de la situation économique et financière globale et de ses impacts sur les budgets des collectivités locales et de leurs établissements publics, M MEYER a jugé utile de ne parler que du SIVOS par rapport au résultat réalisé en 2020.

Il invite cependant les élus de Gallardon à consulter la note de conjoncture, principalement élaborée par l'INSEE, qui dresse un tableau de la situation économique nationale.

Pour ce qui est du compte administratif, il s'agit, comme précisé dans le rapport, d'un résultat prévisionnel sous réserve de recevoir le compte de gestion définitif du Trésor Public.

La journée complémentaires a été arrêtée par la Trésorerie de Maintenon au 15 janvier 2021.

Nous avons demandé et reçu l'état de consommation des crédits (annexe 4) et un compte de gestion non encore validé pour l'exercice 2020, qui ont permis d'annoncer "le résultat prévisionnel" de la Collectivité en conformité avec les informations figurant dans les documents du Trésor Public de Maintenon.



Les remarques de fonds :

Sur le déficit de fonctionnement, M MEYER a bien précisé qu'il n'a pas souhaité répercuter le coût du COVID sur les communes en 2020.

Par ailleurs, lorsqu'il est fait mention de la baisse des achats, la présentation sur le déficit de la restauration scolaire faite plus haut dans le rapport, montre clairement le différentiel entre la baisse des achats de repas et la baisse du chiffre d'affaire réalisé sur la restauration scolaire.

Pour conclure,

M MEYER précise que cette rétrospective a été faite pour effectivement montrer l'image des comptes du syndicat sur une période de référence.

Il ne s'agissait en aucun cas de commenter les décisions de gestions antérieures sachant qu'il ne s'agissait pas de son mandat.

On retrouve dans cette rétrospective les indicateurs de référence notamment :

- L'épargne
- La capacité de désendettement
- Les chiffres sur l'évolution des chapitres et certains postes principaux de dépenses et de recettes

M MEYER souligne aux élus de Gallardon qu'il est important de ne pas confondre l'étape du vote du budget à celle des orientations budgétaires.

Les informations qui ont été données dans le rapport portent bien sur les principaux éléments qui vont affecter le budget 2021. On reste bien là sur des orientations.

L'étape suivante consistera à voter le budget avec le détail des propositions de recettes et de dépenses sur lesquels les élus.es vont se prononcer.

M MEYER précise qu'il n'a jamais été fait mention d'une situation financière satisfaisante, mais plutôt d'une situation stable sur laquelle des efforts doivent être faits pour préserver la santé financière du syndicat.

Les éléments qui ont été présentés au débat intègrent parfaitement le principe d'annualité budgétaire et ne peuvent faire l'objet d'une programmation pluriannuelle.

Enfin, M MEYER souligne que même avec une différence faible entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement, le SIVOS reste solvable.

Toutefois, M MEYER, comme il l'a dit, entend rester vigilant sur la gestion en agissant sur les leviers présentés plus haut et tient à rassurer les élus de Gallardon qu'il ne se contentera pas de faire une simple addition de dépenses à répercuter sur les communes.

Le Conseil syndical, PREND ACTE du présent Rapport des Orientations Budgétaires.



Informations diverses

Tirage au sort des représentants du personnel pour le comité social territorial

M MEYER informe les conseillers que le **27/01/2021 à 9 heures 30 minutes**, en application des dispositions du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, la Direction du SIVOS de Gallardon a procédé à la désignation des représentants du personnel par tirage au sort

Cette opération a été effectuée par un bureau composé de :

Présidente : MME MOLEIRO FLORINE

Secrétaire : MME RIVIERE ELISABETH

Observateur indépendant :

- **M GANDOULI HICHAM**
- **M ALLOGHO PATRICK**

Le bureau avait essentiellement pour objet de :

- Dénombrer les votants issus de la dernière élection qui doivent être tirés au sort
- De désigner les représentants titulaires et suppléants du personnel en CST.

Les représentants titulaires ont été désignés dans l'ordre du tirage au sort.

Les suppléants ont été désignés parmi les noms tirés au sort immédiatement à la suite des membres titulaires et dans l'ordre du tirage.

Prochain conseil syndical pour le vote du budget

M MEYER souhaite que le budget soit voté rapidement afin de permettre aux communes de pouvoir également voter le leur.

Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président,
Emmanuel MEYER.

